

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Cossonay,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 mars 2008, le Conseil communal a décidé :

- D'adopter les statuts du Groupement forestier du Sépey-Mormont.
- D'adopter l'avenant aux statuts du Groupement forestier du Sépey-Mormont.
- De fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dès leur approbation par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Les électeurs peuvent consulter ce document au greffe municipal. Ces statuts peuvent faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle et / ou d'un référendum populaire communal dans les 20 jours suivant la publication dans la FAO de son approbation par l'Etat de Vaud.

Cossonay, le 4 mars 2008

LA MUNICIPALITE